



Litige suite à l'achat d'un véhicule.

Par **lectrica**, le **19/03/2013** à **12:38**

Bonjour,

Nous sommes un théâtre et nous cherchons à acquérir une camionnette.
Le camion est à 200km de chez nous.

Nous avons convenus d'un acompte de 500 euros sous réserve du résultat du contrôle technique.

La personne passe le contrôle technique et nous dit qu'il n'y a qu'un jeu au niveau de la transmission dû à l'âge et une petite fuite à la boîte de vitesse. Le camion est de 1979 donc je peux comprendre ces défauts, et je donne mon accord pour encaisser l'acompte, à ce moment précis, je ne me fie qu'à sa parole.

Seulement quelques jours plus tard, mes supérieurs me demandent le contrôle technique, la personne nous l'envoie, et là je me rends compte, que le petit jeu est en fait un jeu important au niveau de la transmission, accompagné d'un défaut de fixation de cette même transmission, accompagnés de 5 autres défauts qu'il ne nous a pas dit. Mais le véhicule passe le contrôle technique, il n'est pas soumis à contre-visite.

Bref, nous décidons d'annuler la vente car ce qu'il nous a dit n'était pas conforme et lui proposons une solution à l'amiable, nous lui demandons de nous rembourser l'acompte moins le prix du contrôle technique, donc en clair nous lui payons le contrôle technique.

Mais seulement voilà, lui ne veut rien savoir et n'accepte pas la solution amiable.

Suis-je en tort ?

Merci.